

Fiche 9 : Tertre d'infiltration non drainé

DÉFINITION

Le tertre d'infiltration est utilisé, dans les cas où :

- le sol est inapte à un épandage naturel ;
- il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir les effluents et/ou il existe une nappe phréatique à proximité de la surface.

Le tertre d'infiltration non drainé reçoit les effluents prétraités issus de la fosse toutes eaux. Ces derniers sont amenés au sommet du tertre :

- soit par gravité si l'habitation est surlevée par rapport au tertre ;
- soit par une pompe de relevage si la topographie est défavorable et que la construction n'est pas surélevée.

Le tertre peut donc s'appuyer sur une pente, être en partie enterré ou être totalement hors sol.

Il utilise un matériau d'apport granulaire comme système épurateur et le sol en place comme milieu dispersant, c'est-à-dire comme système d'infiltration.

Entrainant un surcoût par rapport aux autres dispositifs de traitement, il est néanmoins très utile dans le cas de réhabilitation en zones inondables.

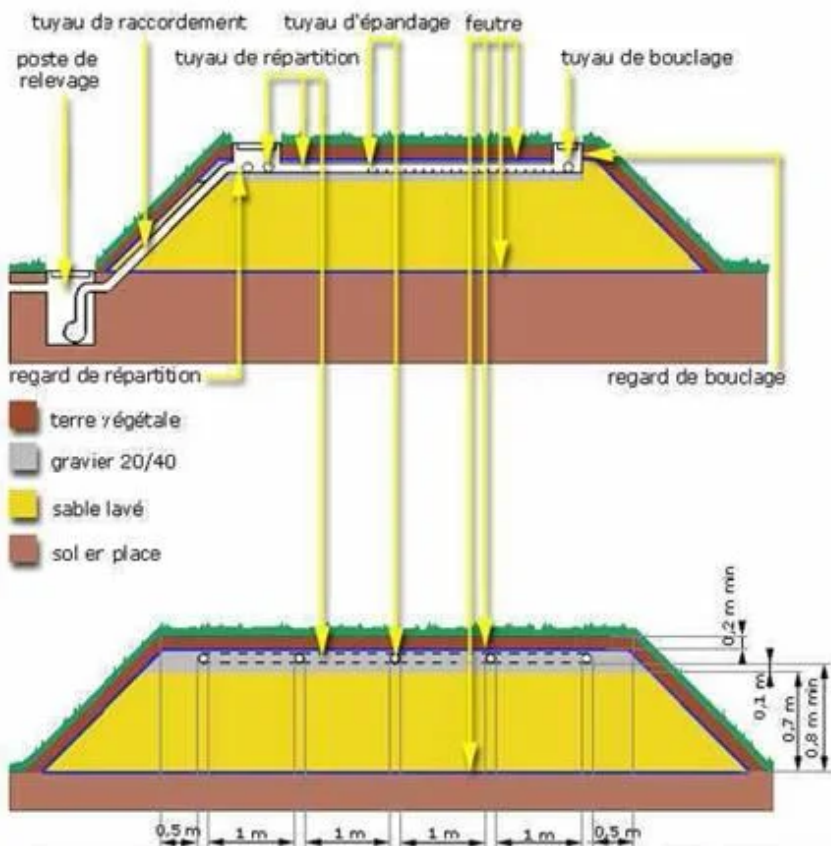
CONDITIONS DE RÉALISATION

- **Zones spécifiques** : Réalisation possible en zone inondable.
- **Études** : Étude particulière nécessaire, notamment pour la stabilité des terres et les risques d'affouillement (érosion par l'eau).
- **Mise en œuvre** : Imperméabilisation des parois rendant l'installation délicate, voire difficile.
- **Relevage** : Un poste de relevage des effluents prétraités est obligatoire si l'habitation n'est pas suffisamment surélevée par rapport au tertre.
- **Autres** : Consulter la fiche n° 1 sur les dispositions générales.

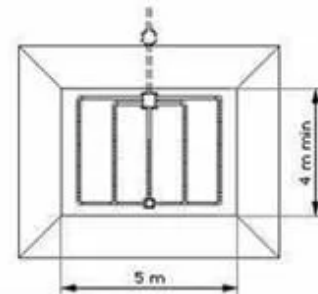
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement dépend du nombre de pièces principales (PP) et du coefficient de perméabilité (**K**) du sol naturel.

SCHÉMA DE PRINCIPE



Tertre d'infiltration
Arrêté du 6 mai 1996
ANNEXE 2-3



- **Niveaux :** Le fond du tertre doit se situer au minimum à **0,80 m** sous le fil d'eau en sortie du regard de répartition.
- **Bouclage :** Un bouclage en extrémité aval est obligatoire. Il est réalisé avec des tuyaux d'épandage raccordés par des regards de bouclage ou des tés de raccordement.
- **Protections spécifiques :**
 - **Sol fissuré :** Les parois verticales de la fouille doivent être protégées par un film imperméable.
 - **Fond de fouille :** Peut être recouvert d'un géotextile pour protéger la couche de sable.
- **Conception d'un drain :**
 - Les orifices des drains doivent être d'au moins **5 mm** (8 mm minimum s'ils sont circulaires).
 - La pose des tuyaux se fait dans l'axe médian de la tranchée, sur la couche de graviers, avec les **orifices vers le bas**.